



LA CAP N°3

A compter de janvier 2023, les commissions administratives paritaires seront réorganisées par catégorie (A, B et C) dans la fonction publique de l'État sans distinction de corps et de grade.

Cette CAP concerne les personnels du ministère de la justice, issus des corps suivants :

- Les éducateur.trices
- Les CSE
- Les professeurs.es techniques
- Les assistants.tes de service social
- Les psychologues

Dans quels domaines intervient-elle ?

Le rôle des délégué.es est de siéger dans les instances paritaires et d'accompagner les personnels dans les domaines suivants :

- Titularisation** : examen de la validation de la formation et des licenciements
- Formation** : examen des demandes de congé formation et de l'utilisation du CPF (accord ou rejet)
- Organisation du travail** : refus du temps partiel, du télétravail, des demandes d'utilisation du CET ...
- Recours** : examen des recours des comptes rendus d'entretien professionnel et de toutes les questions liées à la carrière des agent.es (mobilité et avancement)
- Le disciplinaire** : siéger à la commission nationale de discipline
- Comité médical en formation plénière** : ancienne commission de réforme
- Le handicap** : examen des questions individuelles relatives aux travailleurs.euses en situation de handicap



Voter pour la FSU, c'est choisir :

➔ Un syndicat qui représente et défend tou.tes les agent.es, titulaires et contractuel.les, syndiqué.es et non syndiqué.es

➔ Un syndicat qui lutte pour les services publics et qui siège au Conseil Supérieur de la Fonction publique d'Etat

➔ Un syndicat en faveur d'une Justice humaniste, émancipatrice, respectueuse des droits et libertés des publics accompagnés

➔ Un syndicat multicatégoriel qui défend la pluridisciplinarité, éloigné des visions corporatistes

➔ Un syndicat force de propositions qui se montre combatif et à la recherche de convergences avec les autres organisations syndicales de lutte et de transformation sociale, au service de tous.tes les professionnel.les

VOS REPRÉSENTANT.ES DU PERSONNEL FSU REVENDIQUENT POUR VOUS :

Pour la FSU, accompagnement des publics et conditions de travail sont indissociables. Ces dernières années, le recentrage au pénal à la PJJ et la mise en œuvre du CJPM ont eu des conséquences négatives sur le sens de nos missions, l'exercice de nos métiers et la prise en charge des adolescent.es. S'agissant des publics majeurs, l'exigence de contrôle renforcé prédomine sur l'évaluation et l'accompagnement. En milieu fermé, la surpopulation carcérale et le manque de lisibilité de la fin de peine font obstacle à l'efficacité du travail des professionnels.

La FSU milite pour une amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels du ministère et demande la réorientation des moyens dédiés à l'enfermement vers les structures éducatives pour les adolescent.es et le milieu ouvert pour les adultes.

Statuts :

- L'obtention de la catégorie A type pour les éducateur.trices, les assistant.es de service social et les CSE au ministère de la justice, au regard du niveau de recrutement exigé et des missions exercées
- Réaffirmation et respect par l'administration des statuts, et en particulier pour les psychologues et professeurs techniques : organisation hebdomadaire du temps de travail, temps FIR et temps d'écriture
- L'obtention du 3ème grade et l'alignement sur les grilles indiciaires de l'Education nationale

Missions : La FSU défend pour la PJJ la primauté de l'éducatif sur le répressif, pour la DAP une évaluation interdisciplinaire ainsi que, pour tous.tes une égalité d'accès aux services publics. La FSU demande une baisse des normes de prises en charge pour les équipes éducatives. La FSU demande la réorientation des moyens dédiés à l'enfermement vers les structures éducatives de prévention et de protection, vers l'accompagnement en milieu ouvert pour les adultes, et l'application effective de la double compétence pénal/civil à la PJJ.

Salaires :

- Suppression des primes au mérite et intégration de toutes les indemnités au salaire
- Revalorisation de toutes les grilles indiciaires
- Avancement : une information transparente sur les avis donnés et des statuts permettant un déroulé de carrière plus rapide, un avancement à l'ancienneté non assujéti à l'évaluation
- L'augmentation du taux promu.es/promouvables
- Des mesures immédiates pour garantir l'égalité femmes-hommes dans l'évolution de carrière

Mobilité :

- La mobilité sans condition de durée de poste
- Abandon du profilage des postes et des entretiens de recrutements, retour au barème
- Ouverture de tous les postes vacants à la mobilité et les postes libérés proposés
- Retour et maintien d'une campagne annuelle par corps permettant d'assurer la stabilité des équipes et la qualité de vie des agent.es

Formation et concours :

- Retour à la formation statutaire des éducateur.trices en deux ans
- Formation d'adaptation à l'emploi systématique pour les professionnel.les ne bénéficiant pas de formation statutaire
- Offre de formation continue variée et pas seulement centrée sur les exigences de l'administration.
- Reprise et organisation annuelle de concours de recrutement pour tous les corps et notamment pour les différentes spécialités des professeurs techniques

En décembre 2022



Connectez-vous
et VOTEZ !



2ème organisation syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

L'action de vos représentant.es des personnels FSU

- ↳ Disponibles, les représentant.es des personnels FSU accompagnent tous les agent.es syndiqué.es ou non syndiqué.es afin de garantir les droits et les intérêts des professionnel.es dans un cadre égalitaire et transparent, contre les promotions arbitraires et la sélection au mérite.
- ↳ Ils et elles interviennent directement auprès de l'administration pour porter des problématiques individuelles et collectives.

La FSU revendique l'abrogation de la Loi de transformation de la Fonction publique

NOS CANDIDAT.E.S

Emilie COCQ, éducatrice, UEMO Rouen
Laurence CHAZAL, éducatrice, STEM0 Metz
Julie HOUDAN, psychologue, UEHC Pontoise
Emmanuelle TALBOURDET, ASS, UEMO Noisy-le-Grand
Christophe MITTOU, CSE, UEAJ Avignon
Marianne DARCHEN, PT, UEAJ Courdimanche
Christophe GROS, éducateur, DT 31/65/09
Alexia PEYRE, psychologue, UEMO Marseille la Joliette
Farida BAHIA, éducatrice, UEAJ Perpignan
Mathilde SACCOCCIO, ASS, SPIP de Nice
Marion CAVALLO, PT, formatrice PTF Marseille
Julien VICAINÉ, éducateur, Uemo Amiens ouest
Estelle KREISS, psychologue, UEMO Perpignan nord
Mattias PERRIN, ASS, UEMO Marseille le Canet
Delphine ANDRIEUX, CSE, UEMO Clermont-Ferrand Riom
Christophe CARON, CSE, UEMO Arras

